

Déclaration préalable

Depuis quinze jours, la France est entrée dans une nouvelle réalité vertigineuse. Le Covid-19 n'est plus une « petite grippe », selon nos gouvernants, mais la « pire crise sanitaire depuis la dernière guerre mondiale ».

Dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire et sociale, les syndicats SUD de la DOGSO jugent que les mesures prises par la direction de la DOGSO depuis le début de cette épidémie, sont totalement insuffisantes en matière de protection de la santé et de la sécurité des personnels Orange mais aussi vis à vis de nos sous-traitants et de nos clients.

Les décisions et les directives ont tardé à venir, elles sont restées trop longtemps confuses et contradictoires car l'entreprise via ses plans de continuité d'activité a préféré maintenir des activités non essentielles au lieu des seules activités qui auraient dû prévaloir soit celles du cadre de ses obligations du service public et des activités vitales durant cette crise. Les salariés non indispensables de part leurs activités ou non pourvus de solutions de télétravail auraient dû rester chez eux et se confiner pour éviter toute propagation supplémentaire de cette épidémie. Or cela n'est toujours pas le cas. Economie oblige !!! C'est pourquoi dans le respect des droits des salariés et dans leur intérêt les syndicats SUD et les élus SUD du CSE de la DOGSO ont fait prévaloir un droit d'alerte pour danger grave et imminent.

Concernant ce droit d'alerte que nous avons déposé, nous exigeons qu'il soit retranscrit dans le registre CSE prévu à cet effet.

Que ce soit au niveau national comme au niveau DO GSO, nous avons assisté et assistons encore, à un manque de communication criant de l'entreprise envers les salarié-e-s et les organisations syndicales.

De nombreux mails SUD posant questions à la DO GSO et aux directions d'unités sont restés sans réponse, remettant en cause le dialogue social même le plus élémentaire.

Aucune réponse pendant près d'une semaine sur la composition du PCA, la DO GSO se cachant derrière la seule communication de Mme. F. Dulac du dimanche 15 mars, qui embarquait dans le PCA l'ensemble des services techniques et des métiers de la Relation Clients, sans aucune distinction.

Il aura fallu par exemple attendre le 20 mars pour que le SCO SO retire les activités de back office et d'Assistance Technique du PCA, grâce

probablement à nos interventions. Il n'en demeure pas moins qu'au 24 mars, 8 salarié-e-s travaillent encore sur site au SCO Poitiers.

D'une unité à une autre, d'un département à un autre, d'un service à un autre, les informations et consignes aux personnels étaient souvent différentes, quant elles n'étaient pas contradictoires, laissant supposer une volonté de flouter le discours dans l'espoir de garder autant de salarié-e-s que possible sur les activités même les moins prioritaires.

Il aura fallu de nombreux jours pour que la notion de volontariat pour travail en présentiel soit mentionnée dans la communication des directions. La direction du SCO SO par exemple, n'en a fait part aux salarié-e-s qu'en fin de semaine 12. Notons que cette annonce du SCO était accompagnée d'une désinformation sur les plateaux AC/AT, comme quoi les non-volontaires au travail sur site devraient régulariser leur absence par un congé maladie ou un congé annuel, alors que l'ASA coronavirus était la règle pratiquée partout ailleurs. Il aura fallu notre intervention pour que le SCO SO revienne à la raison, demeurant malgré tout très minimaliste quant à rassurer les salarié-es sur l'absence de conséquence pour les non volontaires.

Sur les services techniques, le cadrage des priorités et consignes d'interventions chez les clients ont tardé à se faire claires : elles sont arrivées bien trop tard, laissant de fait, sur le terrain, les salarié.es exposés ou exposant, sachant que, dans certains cas le mal est fait. Le bon sens aurait voulu qu'on mette les salariés en premier lieu en sécurité et qu'on ne les fasse ré intervenir qu'avec des consignes claires et correctement relayées aux premiers intéressés.

Il n'en demeure pas moins que dans bien des départements de la DOGSO, il est encore laissé à l'appréciation des techniciens d'intervenir ou pas, c'est pourquoi certain-e-s d'entre eux-elles, notamment les ACO, acceptent les interventions inutiles ou non-prioritaires par craintes de chômage technique (perte de salaire), de se voir imposer des congés obligatoires, ou d'être mal notés, et ceci au risque de leur santé et de leur vie. L'insuffisance de réponses des managers à ces questions laissent planer les doutes.

Aujourd'hui encore, nous sommes confrontés à un manque de visibilité sur un ensemble de données non négligeables :

- Tou-te-s les salarié-e-s présentant une pathologie les fragilisant face au Covid19 ont-ils été recensé-e-s et renvoyé-e-s chez eux ?
- Les mesures de sécurité tiennent-t-elles compte de la situation particulière de certaines zones géographiques telles que Perpignan, considérée comme zone de grande contagion ?
- Quand la direction fera-t-elle communication aux organisations syndicales des

cas de salarié-e-s infecté-e-s par le Covid 19 ?

- Quelles consignes l'entreprise Orange donne-elle aux Sous-traitants, en sa qualité de donneur d'ordres ? Les salarié-e-s de certaines entreprises sous-traitantes n'ont reçu à ce jour aucune consigne de leur direction et continuent à effectuer les mêmes tâches et dans les mêmes conditions, qu'avant la pandémie. D'autres nous rapporte que leur direction attend les consignes d'Orange.

Nous exigeons aussi que pendant cette période, aucun chiffre concernant la qualité de service etc... ne soit communiqué et demandé aux personnels. Aucune pression quelle qu'elle soit, ne doit être mise sur les personnels, déjà extrêmement inquiets et stressés par la tournure des événements.

La médecine du travail a réagi parfois de manière plutôt légère concernant le confinement de toutes les personnes à risque. Nous ne comprenons pas pourquoi des consignes élémentaires de santé ne sont pas équivalentes sur les sites de la DOGSO. A ce titre, nous nous réjouissons que sur certains périmètres des médecins suite aux mesures gouvernementales de mise en confinement aient pris le soin de répertorier les collègues correspondant aux critères de pathologie qui nécessitent le confinement immédiat à domicile en situation de télétravail ou pas. Apparemment cela n'a malheureusement pas été fait partout. D' autre part nous nous étonnons aussi du fait que les fermetures de sites suite à des cas de coronavirus ne soient pas immédiatement effectives au prétexte que les personnes ayant été infectées soient absentes du service depuis plus de 48h. Il semble que la médecine du travail et les GPP soient d'accord, arguant du fait que les personnels qui ont pu être en contact avec les personnes infectées auraient déjà contracté les symptômes en sachant par ailleurs que certaines personnes infectées n'ont aucun symptôme et que le temps d'incubation peut excéder 48 heures.

Nous demandons la fermeture immédiate de tous les sites, matériel télétravail fourni ou pas. Les personnels de nombreuses unités ne souhaitent pas, par leur relation avec un client, devoir être responsable d'envoyer des techniciens sur le terrain.

Les centres d'appels sont responsables de nos camarades du terrain. La direction doit prendre ses responsabilités. Et ne pas rejeter la responsabilité sur les personnels. Ne pas les faire culpabiliser. IL faut le retrait de tous les techniciens du terrain qui ne sont pas réquisitionnés pour interventions vitales et urgentes. Evidemment nous proposons aux personnels d'utiliser leur droit de

retrait dès qu'ils suspectent un éventuel problème. Ceci étant dit, nous rappelons que la direction d'Orange est seule responsable de la santé de ses personnels.

Evidemment, avant la reprise du travail, nous demandons la désinfection totale de tous les sites.

Après la casse du service public, comme par hasard, la priorité serait de nouveau qu'Orange soit une entreprise vitale !!! Nous exigeons donc le volontariat pour tous les personnels.

Enfin, l'entreprise versera-t-elle des dividendes aux actionnaires ?